

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de CHAUVET Hugues et TOULLEC Clémence (pouvoir à PLOIX Virginie). Mme CARPENTIER-HENRY Sabrina été nommée secrétaire de séance.

### I/Finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.11 %
- - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 15.26 %
- - taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 21.55 %

### Commune

Les membres du Conseil procèdent au vote du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	<b>-58 025,99€</b>
Fonctionnement :	<b>556 769,82€</b>
Résultat global :	<b>498 743,83€</b>

Les membres du Conseil votent les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement/ Dépenses et Recettes: 901 881€

Fonctionnement/Dépenses et Recettes: 1 292 423€

### Pôle Santé

Les membres du Conseil procèdent au vote du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

#### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	<b>-52 825,17€</b>
Fonctionnement :	<b>56 882,66€</b>
Résultat global :	<b>4 057,49€</b>

Les membres du Conseil votent les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025:

Investissement/Dépenses et recettes: 106 325€

Fonctionnement/ Dépenses et Recettes: 63 557€

### II/ Tarif de location de l'espace Culturel pour le tournage d'une série

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de location de l'espace Culturel pour le tournage d'une série par la société Roisson Productions à 10 000€.

### **III/ Cession du véhicule pickup NISSAN**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le tarif de cession du véhicule NISSAN AA-781-CH à 1000€ en l'état au Garage de LUDES et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **IV/ Aménagement de la clairière et de récupération des eaux de source et de ruissellement à l'entrée de la forêt communale rue du Pavé**

Entendu la présentation du projet d'Aménagement et de récupération des eaux de source et de ruissellement de la clairière à l'entrée de la forêt communale rue du Pavé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité :

- D'adopter le projet présenté d'un montant estimatif total de 20 000 € HT soit 24 000 € TTC (à confirmer)
- DE SOLLICITER l'aide financière de la Communauté urbaine du Grand Reims au titre du dispositif d'aide 2025 pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

### **V/ Approbation du lancement d'une consultation/Procédure d'appel d'offres relative à la couverture du terrain de tennis existant**

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de lancer une consultation dont la procédure est un appel d'offres à procédure adaptée pour la réalisation des travaux de couverture du terrain de tennis existant,

Considérant qu'il convient d'approuver le lancement de la consultation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces du marché public,

**Approuve** le lancement de la procédure de mise en concurrence sous la forme d'un appel d'offres à procédure adaptée ;

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché public